

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

42^{ème} rallye régional PEA de la Haute Saône Coupe de France des rallyes coefficient 2

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 31 juillet 2023
Ouverture des engagements :	Lundi 31 juillet 2023
Clôture des engagements :	Mercredi 6 septembre 2023
Parution du carnet d'itinéraire :	Dimanche 10 Septembre 2023
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 10 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 samedi 16 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vérification administrative des documents le :	samedi 16 septembre 2023 de 14h30 à 19h00
Lieu :	Salle des fêtes de ESPRELS
Vérification technique des voitures le :	samedi 16 septembre 2023 de 14h30 à 19h00
Lieu :	parking salle des fêtes de ESPRELS
Heure de mise en place du parc de départ le :	samedi 16 septembre 2023 à 15h00
Lieu :	parking salle des fêtes de ESPRELS
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	samedi 16 septembre 2023 à 18h00
Lieu :	salle des fêtes de ESPRELS
Publication des équipages admis au départ le :	samedi 16 septembre 2023 à 20h00
Lieu :	salle des fêtes de ESPRELS
Publication des heures et ordres de départ le :	samedi 16 septembre 2023 à 20h00
Lieu :	salle des fêtes de ESPRELS
Briefing écrit des pilotes :	distribué aux vérifications administratives
Départ de l'étape 1 de la 1 ^{ère} VH :	dimanche 17 septembre 2023 à 8h00
Lieu :	parking salle des fêtes de ESPRELS
Arrivée de l'étape 1 de la 1 ^{ère} VH :	dimanche 17 septembre 2023 à 16h50
Lieu :	parking salle des fêtes de ESPRELS
Publication des résultats le :	dimanche 17 septembre 2023, une 1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent
Lieu :	salle des fêtes de ESPRELS
Vérification finale le :	dimanche 17 septembre 2023
Lieu :	Garage COLLIEUX SAS 528 rue de la belle Huguette 70110 Villersexel
Taux horaire de la main d'œuvre :	65 € TTC
Remise des prix le :	dimanche 17 septembre 2023 à 19h00
Lieu :	salle des fêtes de ESPRELS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 16 et 17 septembre 2023 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye régional PEA dénommé :

42^{ème} rallye régional PEA de la Haute Saône

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 2023 sous le numéro

Comité d'Organisation

Président : Mr Patrick CHOLLEY
Membres : Comité directeur de l'ASA LURONNE, officiels et bénévoles.
Secrétariat du rallye, adresse : ASA LURONNE, 1 Rue Général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone : 03 84 75 78 42 ou 07 70 26 24 41
Permanence du Rallye : salle des fêtes de ESPRELS
Lieu, date, horaire : samedi 16 septembre de 14h30 à 20h00 et dimanche 17 septembre de 7h00 à 20h00

Organisateur technique

Nom : ASA LURONNE
Adresse : 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P.OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Président du Collège :	Claude CONDAMIN	n° 0314/122813
	Membre	Denis DUROC	n° 0411/147050
	Membre	Maryse THOMAS	n° 0204/3123
Directeur de Course PC :		Jacky BERTRAND	n° 0403/14532
Directeur de Course PC Adjoint :		Daniel BLANQUIN	n° 308/1941
Directeur de Course PC VHC/VHRS :		François NASAZZI	n° 0314/11062
Directeur de Course PC Adjoint ES1 :		Gérard FINQUEL	n° 0405/913
Directeur de Course PC Adjoint ES2 :		Hubert BENOIT	n° 0411/3617
D/C départ ES1 :		Jacky LEPEULE	n° 0413/13663
D/C départ ES1 Adj :		Christophe GALLAIRE	n° 0314/242385
D/C départ ES1 Stg :		Monique FRANCE	n° 0409/29181
Médecin ES1 :		Eliane BRETL	
D/C départ ES2 :		Martial PEUGEOT	n° 0411/44386
D/C départ ES Adj :		Delphine NASAZZI	n° 0314/11063
Médecin ES2 :		Julie CHENUT	
Voiture info:		Stephane GRILLOT	n° 0409/118726
Voiture Tricolore :			
Voiture OVH :		Marc BRODUT	n° 0413/111034
Voiture Balai :			
Chrono Départ ES1 :		Sylvie FAIVRE	n° 0421/11039
Chrono Arrivée ES1 :		J-Marie TSCHOFFEN	n° 0411/1968
		Evelyne HOFFMANN	n° 0323/252900
Chrono Départ ES2 :		Bernard AUBERT	n° 0405/242742
Chrono Arrivée ES2 :		Severine HERBET	n° 0405/242748
		Typhanie ADAM	n° 0405/313947
Voiture Autorité :		François BRESSON	n° 0409/47951

Chargées des relations avec les Concurrents :	Martine REVERCHON n° 0409/14505
	Regis LEGROS n° 0315/126767
Commissaires Techniques : responsable :	Serge BULLIER n° 0409/19678
	JL REVERCHON n° 0421/6835
	Denis DERCHE n° 0314/33547
	Michel PETETIN n° 0409/217737
Chargés des relations avec la presse :	Patrick CHOLLEY n° 0409/9465
Classement :	David GUIBLAIN n° 0418/134494
	Michele GUIBLAIN n° 0418/163636

1.2P. ELIGIBILITE

Le 42^{ème} rallye régional PEA de la Haute Saône compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2023,
- les challenges ASA LURONNE 2023,
- les challenges VED et STPI / SOREVI 2023.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés liront leur heure de convocation pour les vérifications administratives et technique sur la liste des engagés mise en ligne sur le site de l'ASA LURONNE : www.asa-luronne.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 42^{ème} rallye régional PEA de la Haute Saône doit adresser à Caroline BEAUDOIN – 203 Les Chavannes - 70220 FOUGEROLLES (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le mercredi 6 septembre 2023 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (modernes + VHC + VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - 2 membres ASA LURONNE : 290 €
 - 1 membre ASA LURONNE : 315 €
 - 2 membres autre ASA : 335 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 670 €

5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P.ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le plan figurant dans le road-book, dans certaines rues de ESPRELS prévues à cet effet. La vitesse sera limitée à 30km/h dans le parc d'assistance sous peine de pénalités appliquées par les commissaires sportifs. **Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance**, aucun véhicule ne devra stationner sur les pelouses ou terrains annexes sans avoir obtenu l'autorisation du propriétaire ou de la commune.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P.DESCRPTION

Le 42^{ème} rallye régional PEA De la Haute Saône représente un parcours de 98.400 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 spéciales d'une longueur totale de 39,9 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 / 3 / 5 : ORICOURT de 5,5 kms
- ES 2 / 4 / 6 : BOREY de 7,8 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

6.2P.RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans les ES est de 3 et des contrôles seront effectués. Les carnets d'itinéraire dits « road book » seront disponibles le Dimanche 10 septembre et le samedi 16 septembre 2023 à partir de 9h00 à l'Hotel Les Tilleuls rue de la gare à ESPRELS.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le rallye moderne commencera après le départ de la dernière voiture du rallye VHC en respectant le timing.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH		320€	220€	130€	80€	50€
CLASSES	+ de 15 partants	280€	210€	150€	100€	60€
	12 à 15 partants	280€	180€	110€	60€	
	8 à 11 partants	280€	160€	80€		
	5 à 7 partants	280€	100€			
	1 à 4 partants	280€	(Moins de 3 partants : 140€)			
EQUIPAGE FEMININ		200€	Moins de 3 partants : 100€			

a) - Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la coupe des dames.

Le pilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera le dimanche 17 septembre 2023, à la salle des fêtes de ESPRELS, à 19h00.

Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR

[Page Facebook ASA](#)

[Luronne](#)

OU

www.asa-luronne.fr